

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 5 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	31

Objet de la délibération
FINANCES Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2024
Référence
4_20230512_7.10

Date de la convocation
29/11/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
07/12/2023

L'année deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 15 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

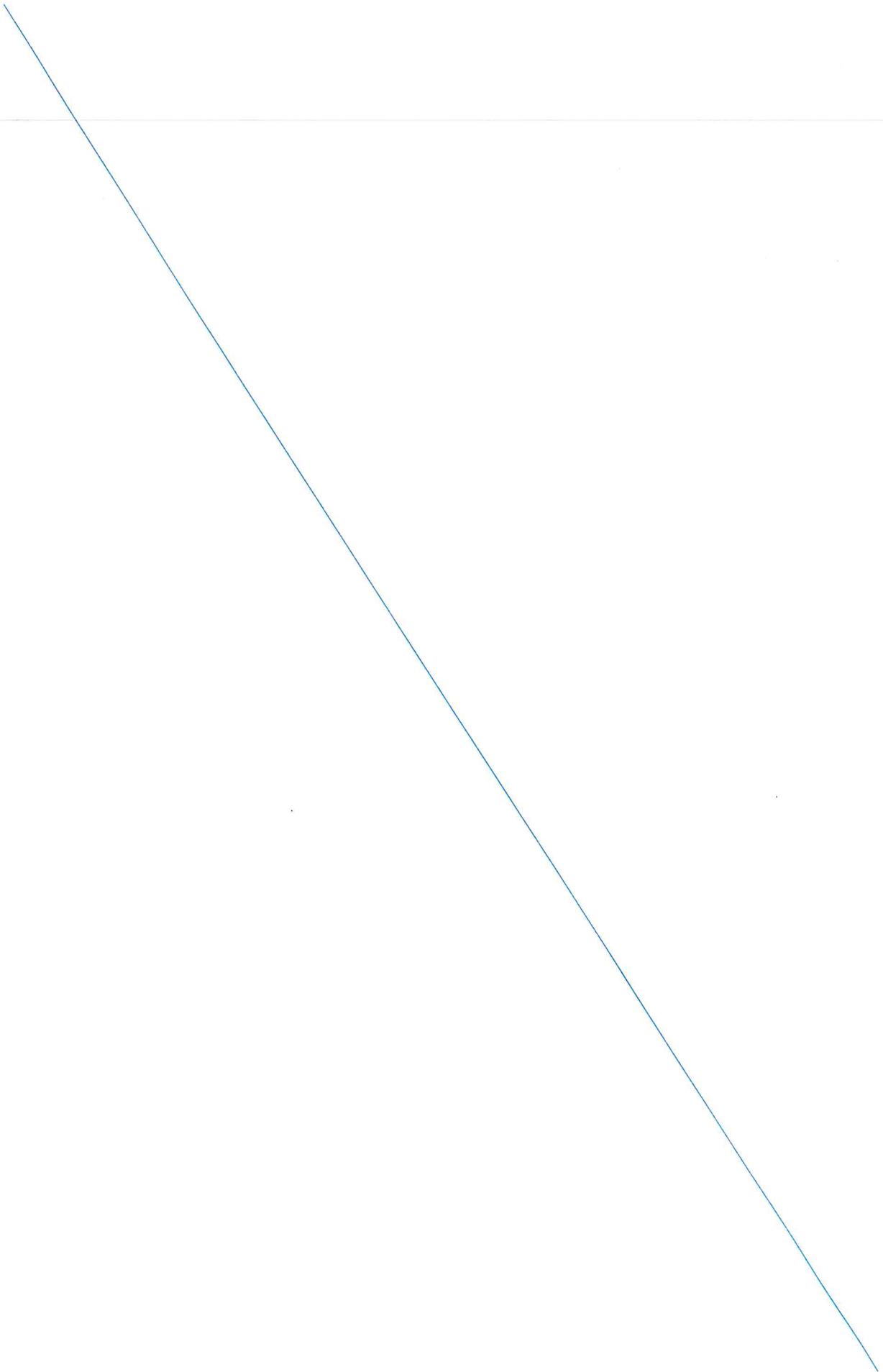
Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, Mme THIEBAUT, Mme QUIGNON, SUIN, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, WATELAIN, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, LENGLET, MAGNIER, Mme HIVER, THUILLIER, Mme LEROY

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ
M. SAVREUX a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. DINOARD a donné pouvoir à Mme LEROY

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, GEST, THÉVENIAUD, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, VANDEPITTE, DELANNOY, FRANCOIS, DELFOSSE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, DESFOSSÉS, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX, BABAUT, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Paul-Eric DECLÉ



Aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa de l'article 6 précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du Pôle métropolitain du Grand Amiénois dans les limites énoncées ci-dessous :

Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2023	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	282 256,00 €	70 564,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 000,00 €	2 750,00 €
Total		293 256,00 €	73 314,00 €

Considérant qu'au budget 2023, les crédits ouverts au Budget Primitif pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 293 256,00 € ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2024 de 73 314 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement ;

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire un montant d'anticipation de 73 314 € au budget 2024 et d'autoriser l'inscription par anticipation des crédits suivants :

20	immobilisations incorporelles	70 564 €
21	Immobilisations corporelles	2 750 €

Le Comité syndical,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28/11/2023,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Accepte d'inscrire un montant d'anticipation de 73 314 € au budget 2024.
- Autorise l'inscription par anticipation des crédits suivants :

20	immobilisations incorporelles	70 564 €
21	Immobilisations corporelles	2 750 €

Fait et délibéré le 5 décembre 2023
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	4_20230512_710
Objet :	Finances - Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-200082063-20231205-4_20230512_710-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20231205-4_20230512_710-DE-1-1_0.xml	text/xml	917 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib4_20230512_710.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20231205-4_20230512_710-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 décembre 2023 à 14h59min37s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 décembre 2023 à 14h59min40s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	6 décembre 2023 à 14h59min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 décembre 2023 à 14h59min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 décembre 2023 à 14h59min51s	Reçu par le MI le 2023-12-06